

N° 7615<sup>1</sup>

## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2019-2020

---

---

**PROJET DE LOI**

**portant approbation de l'« Agreement between the Government of the Grand Duchy of Luxembourg and the Government of the Republic of Botswana for the elimination of double taxation with respect to taxes on income and on capital and the prevention of tax evasion and avoidance », et le Protocole y relatif, faits à Luxembourg, le 19 septembre 2018**

\* \* \*

**AVIS DU CONSEIL D'ETAT**

(24.6.2020)

Par dépêche du 16 juin 2020, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet de loi sous objet, élaboré par le ministre des Affaires étrangères et européennes.

Au texte du projet de loi proprement dit étaient joints un exposé des motifs, un commentaire de l'article unique, un commentaire des articles de la convention à approuver, une fiche d'évaluation d'impact, une fiche financière ainsi que le texte de la Convention entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République du Botswana du 19 septembre 2018.

\*

**CONSIDERATIONS GENERALES**

L'objet de la loi en projet est d'approuver la Convention entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République du Botswana tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et la fortune, signée à Luxembourg, le 19 septembre 2018.

Selon l'exposé des motifs, la convention « répond aux exigences du nouveau standard issu des travaux sur les problèmes de l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices de l'OCDE ».

\*

**EXAMEN DE L'ARTICLE UNIQUE**

Le texte de l'article unique sous examen n'appelle pas d'observation de la part du Conseil d'État quant au fond.

\*

**OBSERVATION D'ORDRE LEGISTIQUE***Article unique*

L'indication de l'article sous examen est à faire suivre d'un point, pour écrire « **Article unique.** ».

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 22 votants, le 24 juin 2020.

*Pour le Secrétaire général,*

*L'attaché,*

Michel MILLIM

*La Présidente,*

Agny DURDU